



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/678
S/1998/1089
18 novembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 11 de l'ordre du jour
RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettres identiques, datées du 13 novembre 1998, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration du Conseil de la République de l'Assemblée nationale (Chambre basse du Parlement) du Bélarus, adoptée le 12 novembre 1998, en raison de la persistance du risque d'intervention militaire contre la République fédérale de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 11 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Alexandre SYCHOU

Annexe

DÉCLARATION ADOPTÉE LE 13 NOVEMBRE 1998 PAR LE CONSEIL DE
LA RÉPUBLIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU BÉLARUS

Le Conseil de la République de l'Assemblée nationale du Bélarus se déclare sérieusement préoccupé par la persistance, à ce jour, de la menace d'une intervention militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans les Balkans, et ce, bien que les dirigeants de la Yougoslavie aient pris des mesures concrètes pour mettre en oeuvre la résolution 1199 (1998) du Conseil de sécurité : retrait des unités spéciales de police à leurs bases permanentes, création de conditions pour le retour des réfugiés et effort de dialogue politique.

Les membres du Conseil de la République de l'Assemblée nationale du Bélarus sont convaincus que le recours à la force par l'Alliance de l'Atlantique Nord ne servira qu'à aggraver la situation, à détruire les perspectives de négociations pacifiques et à faire monter les tensions dans les Balkans et dans les régions voisines du Kosovo. L'opération militaire fera d'innombrables victimes parmi la population pacifique et accroîtra le flux de réfugiés.

La République du Bélarus estime que la communauté internationale devrait envoyer au Kosovo des observateurs indépendants qui pourraient réellement apprécier la situation et contribuer à un règlement pacifique du conflit.

Il est indispensable de relancer aussi rapidement que possible la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo, puisque le Parlement de la République fédérale de Yougoslavie s'est déclaré disposé à collaborer avec elle dans la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité.

Nous lançons un appel aux parlements et aux parlementaires de tous les pays pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher une intervention militaire au Kosovo et contribuer à une solution pacifique du problème.
